

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation : 6 décembre 2022

L'an deux-mil vingt deux, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Mme PETITDIDIER, M. DERLET, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, Mme HEINTZ, M. RHEIN M. DE OLIVEIRA, Mme PICARD, M. FERTE, Mme LE GRILL, M. REGENT, Mme ROBIN, M. CHOTARD, Mme BACHELET, M. DELPIRE, M. VIORRAIN, Mme MBAGA, Mme COUSIN, M. CHAUVET, Mme COURTELLEMONT, M. GAMBIN, Mme CAUSERET

Étaient excusés : Mme PIRY-RUIZ (pouvoir M. ROUSSEAU) , Mme BORGNE (pouvoir Mme ROBIN)

Étaient absents : Mme PRIESS, M. GALEOTTA

Secrétaire : Salomé PICARD

Conseillers : En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27

Quorum : 15

DELIBERATION 2022 – 059

Rapporteur : Jean Baptiste ROUSSEAU

TARIFS MÉDIATHÈQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et R.23-11,

VU la délibération 2022-030 du 27 juin 2022 fixant notamment les tarifs pour les services de la médiathèque,

CONSIDERANT la baisse importante depuis plusieurs années du nombre de personnes choisissant d'adhérer à ce service payant de prêt de supports numériques, CD et DVD,

CONSIDERANT l'intérêt de promouvoir le fonctionnement de ce fond documentaire numérique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

FIXE les tarifs suivants pour la médiathèque :

	CD / DVD (hors documentaires)	Autres supports	Accusé de réception en préfecture 091-219106002-20221212-2022-059-DE Date de télétransmission : 03/01/2023 Date de réception préfecture : 03/01/2023
Soiséens	Gratuit	Gratuit	
Non soiséens	Gratuit	Gratuit	

Le tarif des photocopies et des impressions est fixé à 0,10 € par unité,
 Le tarif de remplacement d'une carte d'adhérent est fixé à 5€,
 En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement à l'identique ou le remboursement au prix d'achat pour les livres et imprimés et au prix forfaitaire de 45 euros pour un DVD, 12 euros pour un CD.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait conforme,

Le 16 Décembre 2022

Jean-Baptiste ROUSSEAU

Maire de Soisy-sur-Seine

Salomé PICARD

Secrétaire de séance

Date de publication : 03/01/2023